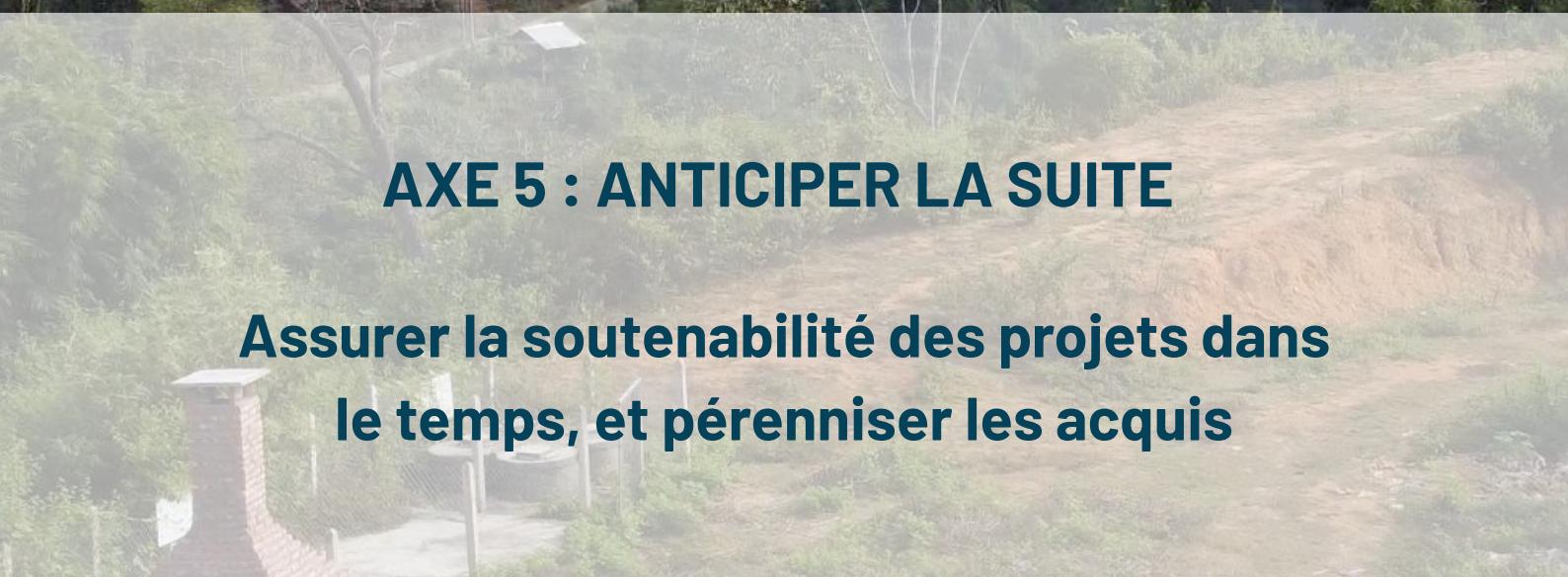




## AXE 5 : ANTICIPER LA SUITE



**Assurer la soutenabilité des projets dans  
le temps, et pérenniser les acquis**



l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers

# **Anticiper la suite : les apprentissages clés !**

## **Enjeux**

1. La soutenabilité des projets de gestion des déchets repose sur plusieurs dimensions interdépendantes : économiques, organisationnelles, institutionnelles, sociales et environnementales.
2. Elle ne peut être pensée uniquement en fin de parcours, mais doit être anticipée dès la conception du projet.
3. Préparer la suite implique d'anticiper les responsabilités à reprendre, d'estimer les ressources mobilisables dans la durée, et de reconnaître les effets différés qui peuvent émerger après la fin du financement.

## **Bonnes pratiques capitalisées**

### **Planifier la sortie de projet dès le démarrage**

- Identifier les acteurs appelés à reprendre le service ou les fonctions portées par le projet, et anticiper le transfert de responsabilités.
- Organiser des séquences progressives de passation : montée en charge de la commune, retrait partiel du porteur, accompagnement ciblé.

### **Ancrer le projet dans les dynamiques institutionnelles locales**

- Favoriser une implication active et progressive des collectivités et des relais communautaires dans la gouvernance du service.
- S'appuyer sur les dynamiques déjà en place, renforcer la lisibilité des rôles et inscrire le projet dans les pratiques de gestion existantes, sans chercher à imposer une formalisation prématuée.

### **Contribuer à l'équilibre économique du service et à l'autonomie des acteurs locaux**

- Faciliter l'autonomie financière des opérateurs (communes, coopératives, structures relais) passe par un appui à leur capacité de gestion et par l'identification de ressources diversifiées.
- Cela inclut la valorisation des déchets, les subventions locales, les dispositifs sociaux, mais aussi une réflexion sur l'optimisation des dépenses et sur la place du service dans l'équilibre budgétaire communal.

### **Renforcer les structures relais**

- Appuyer les structures existantes (communes, intercommunalités, coopératives, associations) dans leur professionnalisation, leur gestion administrative, leur visibilité institutionnelle.
- Prévoir du temps et des ressources pour consolider ces relais, notamment dans les derniers mois du projet.

## Prévoir un suivi dans la durée pour repérer les effets différés

- Certains changements prennent du temps à émerger : reconnaissance d'un acteur local, nouvelles coopérations, évolutions de pratiques.
- Mettre en place un dispositif de suivi adapté permet de repérer ces effets
- Ce suivi contribue à mieux apprécier la portée réelle du projet et à éclairer les conditions de sa soutenabilité.

## Apprentissages clés à retenir.



### Sur le plan institutionnel :

l'intégration du service dans les dispositifs existants se construit progressivement, à travers des coopérations concrètes.



### Sur le plan économique :

contribuer à l'équilibre budgétaire de la commune ou de l'opérateur, en diversifiant les ressources et en optimisant les dépenses, favorise la continuité du service.



### Sur le plan organisationnel :

l'autonomie des structures impliquées (coopératives, communes, associations) suppose un appui dans la durée, notamment sur la gestion, la structuration et la reconnaissance institutionnelle.



### Sur le plan social et politique :

certains effets apparaissent après la fin du projet ; les dispositifs de suivi permettent de repérer et valoriser ces dynamiques différées, utiles à la légitimation locale et à la pérennisation.



l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers